Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_02-DE

N° 260528-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 18 **votants :** 19 **procurations** : 1

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE,

Mme MOLLE ANABELLE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DU METHANISEUR DE TREGOR BIOGAZ DE PLOUARET

Monsieur le Maire explique que,

VU la demande présentée par la SARL Trégor Biogaz afin d'effectuer au lieudit Lann Aman à Plouaret

- Une évolution du tonnage d'intrants de l'unité de méthanisation de 14.7 à 50 tonnes par jour et de la nature de ces intrants (apports d'autres déchets non dangereux),
- La construction d'une fausse de stockage du digestat liquide et de la construction d'un bâtiment de stockage du digestat solide
- L'intégration d'un site de stockage déporté au lieudit « Le Lagnou » à Plouaret
- La mise à jour du plan d'épandage du digestat

ENTENDU l'exposé du Maire,

CONSIDERANT les caractéristiques de l'installations, la demande est soumise à enquête publique et à l'avis des Conseil Municipaux des communes de Plouaret, Lanvellec, le Vieux-Marché, Loguivy Plougras, Louargat, Pédernec, Plougras, Ploulec'h, Ploumilliau, Plounévez-Moëdec, Plounérin, Plouzélambre, Ploubezre, Plufur, Pluzunet, Trégrom, Trédrez-Locquémeau et Guerlesquin (29) au plus tard pour le 02 juin 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,

-DE DONNER un avis favorable à la majorité (16 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE) au projet de la SARL TREGOR BIOGAZ DE PLOUARET

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_02-DE

-D'AUTORISER le Maire à transmettre l'avis à la direction départementale de la protection des populations

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU
M. Yann KERGOAT

La secrétaire de Séance
Mme Anabelle MOLLE